VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

VENTE JUDICIAIRE

Succession de Herman Wilke No. 102612, Cour Civile de District, Division E

2506-08 ST. THOMAS, Cottage double
2504 ST. THOMAS, Cottage simple
530-32-34-36 rue SECONDE, Deux Cottages doubles
609-11-13-15 WASHINGTON AVENUE,
Deux Cottages doubles
2322 CHIPPEWA ST., Cottage Résidence
Lots vacants en arrière de la Résidence

LOT DE VALEUR RUE SORAPARU ENTRE CHIPPEWA ET ST. THOMAS

5 Actions de la Compagnie d'Assurance de Lafayette, 53 6-10 Actions des Fonds Publics de New Orleans Brewing Company. 29 Actions of Preferred Stock of New Orleans Brewing Company.

A L'ENCAN, MARDI LE 23 DÉCEMBRE 1913 A MIDI
A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES RUE BARONNE 311

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire citée ci-dessus par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District, dans et pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en pleine cour, le 4 novembre 1913; le dit jugement a été signé à la cour le 10 novembre 1913 et adressé à Jacobs-Gleason, Inc., S. L. Jacobs, encanteur, vendra à l'encan à la date et à l'endroit mentionnés plus haut, les propriétés décrites à savoir:

Premier: Deux lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations que s'y trouvent ainsi que tous les droits qui leur appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, autrefois la Ville de Lafayette, dans la Paroisse Jefferson, dans cet Etat; dans le carré borné par les rues Fulton, Seconde, Troisième et Rousseau; désigné par les numéros 7 et 8 sur un plan dessiné par J. F. Rothans, le 13 août 1850, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire public de cette ville. Ces deux lots mesurent chacun 27 pieds, 11 pouces, 6¾ lignes de largeur en arrière sur 110 pieds de profondeur. Cette première propriété a été subdivisée par Georges De Armas, arpenteur, le 14 novembre 1913, en deux lots marqués A et B. Le lot A ayant une façade de 19 pieds, 10 pouces, 4 lignes sur la rue St. Thomas, sur 36 pieds, 1 pouce, 1 lignes. Les améliorations comprennent un cottage double contenant cinq chambres, galerie, etc. Egalement un cottage simple contenant cinq chambres, hangar, etc., portant les numéros municipaux 2504, 2506 et 2508 rue St. Thomas.

Deuxième: Un certain lot de terrani ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, désigné par le No. 15 sur un plan dessiné par F. I. Rothans, le 13 août 1850, et déposé dans les registres de H. B. Cenas, ancien notaire public de cette ville. Ce lot mesure 25 pieds, 2 pouces de façade, sur la rue Seconde, la même largeur en arrière, sur 125 pieds, 7 pouces, 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 14 et 125 pieds, 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No. 16.

Troisième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, désigné par le No. 14 sur un plan fait par F. I. Rothans, le 13 août 1850, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire, le dit lot mesure 25 pieds, 4 pouces de façade, rue Seconde, la même largeur en arrière; 125 pieds, 7 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté le plus proche de la rue Fulton et 125 pieds, 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 15.

Quatrième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, désigné par le No. 16 sur un plan dessiné par F. I. Rothans, le 13 août 1850, et déposé au bureau de H. B. Cénas, ancien notaire; le dit lot mesure 25 pieds, 2 pouces, 2 lignes de façade rue Seconde, la même largeur en arrière, sur une profondeur de 125 pieds, 7 pouces et 1 ligne sur le lot No. 15, et 125 pieds, 7 pouces sur le côté voisin du lot No. 17. Les propriétés secondement, troisièmement et quatrièmement décrites ont été subdivisées en deux lots marqués par les lettres C et D. Le lot C mesure 37 pieds, 6 pouces sur la rue Seconde et le lot D mesure 38 pieds, 2 pouces sur la rue Seconde, suivant un plan fait et daté du 14 novembre 1913. Sur les propriétés secondement, troisièmement et quatrièmement décrites, les améliorations comprennent 2 cottages doubles contenant 5 chambres et un hangar de chaque côté, portant les numéros 530-32-34-36 rue Seconde et loués $528 par an.

Cinquième: Deux lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui leur appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, bornés par les rues Washington, Fulton, Quatrième et Chippewa, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 sur un plan fait par B. Buisson, arpenteur, daté du 26 mars 1849; déposé comme un plan No. 56 au bureau de O. R. Stringer, ancien notaire de cette ville; ces dits lots s'adjoignent et mesurent chacun 31 pieds de façade sur l'avenue Washington sur 100 pieds de profondeur en lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux cottages doubles contenant cinq chambres de chaque côté, galeries, hangar, etc., portant les numéros 609-11-13-15 avenue Washington; loyer, $480 par an.

Sixième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No. 174 dans le carré No. 39, borné par les rues Chippewa, Soraparu, Fulton et Philip; selon un plan tiré par Hugh Grant, arpenteur, daté du 2 février 1844, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ancien notaire; les dits lots mesurent 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue Chippewa, sur 190 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage avec deux étages en arrière, de larges galeries, un vestibule, et neuf chambres; dans la cour un large hangar, etc., portant le No. 2322 rue Chippewa, servant autrefois de résidence de famille.

Septième, A: Un morceau de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans le carré No. 39, borné par les rues Fulton, Chippewa, Soraparu et Philip, mesurant 39 pieds, 8 pouces et 6 lignes de largeur en arrière, sur une portion de terrain faisant partie d'un lot No. 166 appartenant à Daniel Wilkin et s'étendant en profondeur de cette ligne, 73 pieds, 10 pouces, 3 lignes entre lignes parallèles. Il mesure 39 pieds, 8 pouces et 6 lignes plus ou moins sur la ligne en arrière, et ce dit morceau de terre forme la partie en arrière et est la balance du dit lot de terrain No. 166 sur un plan fait par Hugh Grant le 2 février 1844, déposé au bureau de L. R. Kenny, ancien notaire. Les améliorations comprennent un grand hangar.

B: Un morceau de terrain ainsi que les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carre No. 39 borné par les rues Philipe Soraparu, Fulton et Chippewa; ce dit morceau de terrain est désigné par la lettre E sur un plan daté du 24 août 1859 et joint à un acte passé devant T. F. Coffey, ancien notaire, le même jour; ce terrain mesure 39 pieds, 8 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne le divisant de la portion du terrain marqué D du dit plan; sur une profondeur entre lignes parallèles de 71 pieds, 4 pouces et 3 lignes, et à 39 pieds, 8 pouces et 6 lignes de largeur en arrière, et est formé de la balance des lots de terrain désignés par le No. 169 selon un plan de Grant, arpenteur. Les améliorations comprennent un hangar.

Huitième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, faisant partie du lot No. 169 du carré No. 6, borné par les rues Soraparu, Philip, Chippewa et St. Thomas, mesurant 39 pieds, 8 pouces et 6 lignes de façade rue Soraparu, sur 88 pieds, 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. C'est une bâtisse de haute valeur.

CONDITIONS — Stock et certificat payés comptant et la propriété à termes. Un tiers ou plus comptant et la balance dans un ou deux ans au choix de l'acquéreur, avec 8 pour cent d'intérêt depuis la date de l'adjudication. L'acquéreur devra payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1913, les frais de tous les cer- passé devant Robert Legier, notaire. L'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent.

JACOBS-GLEASON, INC.,
S. L. Jacobs, Encanteur.
nov—19,23,30déc—7,14,21,23

Par J. L. ONORATO — Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de M. et Mme Charles G. F. Nicollet et épouse
Cottage double, No. 1022-24 N. Robertson, à l'enchère publique, JEUDI, le 23 décembre 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières. No. 311 rue Baronne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,127 — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No. 106,127, dans l'affaire intitulée "Succession de Mr. et Mme. Charles G. F. Nicollet," lequel ordre est daté et signé le 17 novembre 1913, et adresé à J. L. Onorato, encanteur, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI, le 23 décembre 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville, autrefois faubourg Tremé et dans le carré borné par les rues Robertson, Villeré, St. Philip et Ursulines, et étant désigné par le No. 3, carré No. 60, sur un croquis dressé par A. Bourgenol, voyer, daté du 24 décembre 1836, et déposé au bureau de F. de Armas, ancien notaire de cette ville; le dit lot mesure, en mesure française, 32 pieds 8 pouces 2 lignes de face sur la rue Robertson, 26 pieds 1 pouce 5 lignes de profondeur d'un côté et 120 pieds de profondeur de l'autre côté, le divisant du lot No. 2. Les améliorations consistent en un double cottage contenant environ 7 chambres de chaque côté et porte les Nos. municipaux 1022-24 rue Robertson, côté nord.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, et le solde, s'il y en a, en billets de l'acquéreur, payable un ou deux ans après date avec intérêt de sept pour cent par an depuis la date de la vente jusqu'à paiement; devant être garanti par hypothèque et par les clauses sécurité usuelles. L'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire chez l'encanteur un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. L'acte de vente sera passé devant Félix J. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes pour l'année 1914.

[signature] Encanteur, 820 rue Commune.
H. D. DANZIGER,
Avocat pour l'administratrice.
nov. 21, 23, 30—Dec. 7, 14, 21, 23.

Par JACOBS-GLEASON, INC

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joabb Kyzer — No. 106,011 — Cour Civile de District, Division B.

6 Emplacements vacants de valeur dans le 7e District

Sur une rue pavée, rue Sycamore entre les rues Adams et Burdette, Carré, Néron

A l'enchère publique Jeudi, le 30 Décembre 1913

A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE.

En vertu et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 18 novembre 1913 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, et adressé à Samuel L. Jacobs, encanteur, je procéderai à la vente à la date et à la bourse citées ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir:

Six certains lots de terrain sur un plan ou certificat d'arpenteur dressé par Adloe Orr, député voyer de ville, daté du 21 octobre 1913. Le lot A mesure 30 pieds de face à la rue Sycamore, la même largeur en arrière, sur 180 pieds de profondeur; le dit lot étant la partie la plus près de la rue Burdette et adjoint le lot B. Les lots B, C, D, E et F chacun a 30 pieds de face à la rue Sycamore, la même largeur en arrière, sur 118 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles; les dits lots s'adjoignent les uns aux autres et le lot F forme le coin des rues Sycamore et Adams.

Conditions — La moitié ou plus comptant; le solde, s'il y en a, en un crédit d'un, ou d'un et deux ans, de montants égaux, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de la dite vente ou ventes doit être garantie par le billet ou les billets de l'acquéreur à son propre ordre, et endossé par lui, portant sept pour cent d'intérêt par an, depuis la date d'adjudication jusqu'au paiment; garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non-alienando et toutes les autres clauses de sécurité usuelles; avec 10 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès; l'acquéreur devra payer en sus de son enchère, toutes les taxes de ville pour l'année 1914 sur la propriété. L'acte de vente devra être passé devant Edgar M. Cahn, Esq., notaire public de cette ville, aux frais des acquéreurs, et au moment de l'adjudication ils devront déposer 10 pour cent à

JACOBS-GLEASON, INC.,
S. L. JACOBS, Encanteur.
Bureau 303 rue Carondelet.
THEODORE A. SHUBER, Avocat pour l'exécuteur.
nov23,30—dec7,14,21,28,30

VENTES A L'ENCAN.

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Interstate Land Co. vs. E. Conway Broun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,381 — En vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Interstate Land Co. vs. E. Conway Broun, Docket No. 106,381, du jugement rendu, lu et signé le 12 novembre 1913, et cet ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'encan JEUDI, le 18 décembre 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Lots Nos. 35 et 37 dans le carré E du boulevard Audubon, borné par Audubon Park Place, Mobile Canal et la ligne entre l'Université Tulane et les propriétés de "Southern Land Co.," et la rue Nelson, lesquels furent arpentés par H. C. Brown, dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans. Ces lots mesurent chacun 30 pieds de face sur le Parc Audubon ou Audubon Place Park. La même largeur en arrière par les profondeurs suivantes: Lot No. 35 mesure 114 pieds, 2 pouces sur la ligne du lot No. 33, et 112 pieds, 10 pouces sur la ligne du lot No. 37. Le lot No. 37 mesure 112 pieds, 10 pouces sur la ligne du lot No. 35 et 111 pieds, 7 pouces sur la ligne du lot No. 39 également.

Lots Nos. 55, 57, 59 et 61 du dit carré E du boulevard Audubon décrit plus haut, lesquels s'adjoignent et mesurent chacun 30 pieds de face sur le Parc Audubon; la même largeur en arrière, par les profondeurs suivantes: Le lot No. 55 mesure 101 pieds, 3 pouces sur la ligne du lot No. 53 et 99 pieds, 11 pouces sur la ligne du lot No. 57; le lot No. 57 mesure 99 pieds, 11 pouces sur la ligne du lot No. 55 et 98 pieds, 8 pouces sur la ligne du lot No. 59. Le lot No. 59 mesure 98 pieds, 8 pouces sur la ligne du lot No. 57 et 97 pieds, 4 pouces sur la ligne du lot No. 61. Le lot No. 61 mesure 97 pieds, 4 pouces sur la ligne du lot No. 59 et 96 pieds, 1 pouce sur la ligne du lot No. 63. Le tout selon le plan du boulevard Audubon. Une copie duquel est jointe à un acte de vente daté du 9 mai 1912, devant Charles Schneidau, notaire public.

CONDITIONS — Comptant; les lots seront vendus "deux par deux." L'acquéreur devra payer les frais des actes de vente devant Charles Schneidau, notaire public, et déposer dix pour cent (ne portant pas d'intérêts) du prix de l'achat au moment de l'adjudication.

[signature] Encanteur.
820 rue Commune.
JOHNSTON ARMSTRONG,
Avocat pour le demandeur.
Nov 16-23-30 Dec-7-14-18.

Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double moderne et retire, 321-323 rue Sud Clark, entre les rues Palmyre et Banks.

JEUDI, le 4 décembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Hypolite P. Touzet — No. 105,975 — Cour Civile de District, Division A.

Par ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau, 806 rue Perdido, JEUDI, le 4 décembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendue, daté et signée le 29 octobre 1913, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No. 706, borné par les rues Clark, Genois, Palmyra et Banks, désigné par le No. 12, mesurant trente-deux pieds, quatre pouces de face sur la rue Clark, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente six pieds. Les améliorations comprennent un cottage double, moderne et retiré, une galerie de face, cinq chambres des bains modernes, les connections pour l'eau, le gaz, etc.; loyers $34.00.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur aura à payer pour l'acte de vente devant H. L. Loomis, Jr., 10 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication à compte de vente.

ERNEST A. CARRERE,
SUTHON & LOOMIS, Encanteur.
Avocats pour le demandeur.
nov—2,9,16,23,30déc—4

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. Grossman Sons vs. Gus Galanti.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 3,835 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Thos. F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon magasin, 217-219 rue Morgan, dans le Cinquième District de cette ville, MERCREDI, le 10 décembre 1913, à 10 heures 30 A. M., la propriété ci-après décrite à savoir:

Une caisse enregistreuse, 1 pendule, 2 tables de jeu, 1 coffre-fort en fer, 5 chaises, 1 petit lot de tabacs assortis, 1 lot de verres (vin et bierre), 1 petit lot de liqueurs assorties, 4 paires de portes avec écran, 1 licence de ville et 1 licence d'état pour l'année 1913, 1 assortiment de cuillers, etc., selon l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans le procès ci-dessus intitulé et numédoté.
Conditions—Comptant.

GEORGE W. KOBOLT,
Constable, Deuxième Cour de Cité.
BENJAMIN ORY et HENRI WALBRETTE, Avocats pour le demandeur.
nov28—jan7,10

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James Lea McLean et son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,672 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le troisième compte provisoire et final présenté par Benjamin Roach, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CAFFERY, QUINTERO & BRUMBY, Avocats.
déc3,7,12

Succession de Kate A. Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,376 — Division A — Avis est par le présent donne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick J. Donegan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
WM. H. BYRNES, JR., Avocat.
dec3,7,12

Succession de Nicolas Beninate et son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,396 — Division D—Attendu que Marco Rosamano a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Nicolas Beninate et son épouse, décédés intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
P. F. HENESSEY, Avocat.
nov29—dec3,8

VENTES A L'ENCAN

Par LOUIS HUFFT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henrietta Hellwig, veuve de Samuel Schild — No. 106,064 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Un grand cottage double de deux étages en arrière, coin de l'avenue Atlantic et de la rue Alix, par Louis Hufft, encanteur, bureau, 808 rue Perdido, JEUDI, le 18 décembre 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans cette ville, à midi, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 13 novembre 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain morceau de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes qui en dépendent, ou qui y appartiennent, dans le Cinquième District de la Nouvelle Orléans, îlet No. 77, borné par les avenues Atlantic et Pacific, et les rues Alix et Aliza, désigné par le lot A, et mesurant 33 pieds, 4 pouces de face à l'avenue Atlantic, sur cent vingt-trois pieds, huit pouces (123' 8") de face à la rue Alix, desquels ils forment le coin, et composé du lot numéro 1 et portion du lot numéro 2 sur un plan d'après W. L. Thompson, voyer, daté du 7 mars 1849, déposé à l'étude de James Greham, ancien notaire.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payé en sus et en plus de son enchère toutes les taxes pour l'année 1913, ainsi que tous les certificats requis et pour l'acte de vente, devant J. Henry Forcelle, notaire, et faire dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

LOUIS HUFFT, Encanteur,
808 rue Perdido.
E. W. RISCHOW, Avocat.
nov—16,23,30déc—7,14,18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Philip Felix Herwig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 81,618 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le troisième compte provisoire présentée par Mme Rosemonde E. Kuntz, exécutrice testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DART, KERNAN & DART, Avocats.
nov30—dec4,9

Succession de George Amanovich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,387 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Savich, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
nov30—dec4,9

Succession d'Henry Clay Foster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,859 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mary Jane Brown, veuve d'Henry Clay Foster, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JAMES L. DORMON, Avocat.
nov26,30—dec5

Succession de Margaret G. Lynch, veuve d'Emile P. Bessec.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,078 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Peter J. Flanagan, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
nov27—déc1,6

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE. — Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

D'UNE PROPRIÉTÉ À DEUX ÉTAGES,
DOUBLE, MODERNE ET RETIRÉE. 40x120.
1129-1131 RUE FERN
Entre les rues Zimpel et Oak

Mardi, le 6 Janvier 1914 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronn

Succession de Mme A. F. Beret.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,376.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Bureau 806 Perdido.

Le 6 JANVIER 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, daté et signé le 25 novembre 1913, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre, à l'enchère publique, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, de quelque façon situées dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No. 131, borné par les rues Fern, Oak, Burdette et Zimpel, désignée par la lettre A sur un plan de H. W. W. W. Reynolds, laquelle dite parcelle de terre mesure quarante pieds de face à la rue Fern sur une profondeur de cent-vingt pieds et est composée de vingt pieds de face, profondeur entière de chacun des lots Nos. Quatorze et Quinze. Les améliorations comprennent une propriété à deux étages double moderne et retirée, contenant huit chambres, couloir, bains, cave, gallerie, entièrement tapissée, gaz et électricité, connexions d'eaux et égouts, pour les deux côtés.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra payer le taxes d'état de 1913 et tous les certificats et actes de vente, qui devront passer devant Robert Legier, notaire. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication à valoir sur le montant de la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
nov30—dec7,14,21,28—jan4,6

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mildred O'Connor vs. Mme Mary Schernecker.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No. 59,946 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt, 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 11 décembre 1913, à 11 h. du matin la propriété suivante décrite à savoir:

Un lot de meubles de maison, 1 lot de vaisselle, 1 machine à coudre de Singer, 1 lot d'ornements, 1 lot d'ustensiles de cuisine, 1 lot de rideaux en dentelle, 1 lot de tableaux, 1 lot de livres, 1 lot de verrerie.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
LYLE SAXON, Avocat pour le demandeur.
nov30—dec4,11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif, VENDREDI, 26 Décembre 1913, d'une propriété améliorée de valeur du Quatrième District, portant le numéro 830 rue Washington, entre les rues Laurel et Annonciation.

Frank Duranten vs. Wong Dee Hong.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroise d'Orléans — No. 106,287 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 26 Décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No. 94, borné par les rues Washington, Sixième, Laurel et Annonciation, désigné lot No. 8, dans l'îlet No. 40, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, daté du 20 Février 1839, et déposé au bureau de F. J. E. Livaudais, notaire pour la paroisse de Jefferson, et commençant 87 pieds 2 pouces 4 lignes du coin de la rue Laurel et mesurant 29 pieds et un demi pouce de face à la rue Washington, sur 109 pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, No. 830 rue Washington.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Condition—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CHARLES F. CLAIBORNE,
Avocat pour le demandeur.
nov21,22,28—dec5,12,19,26

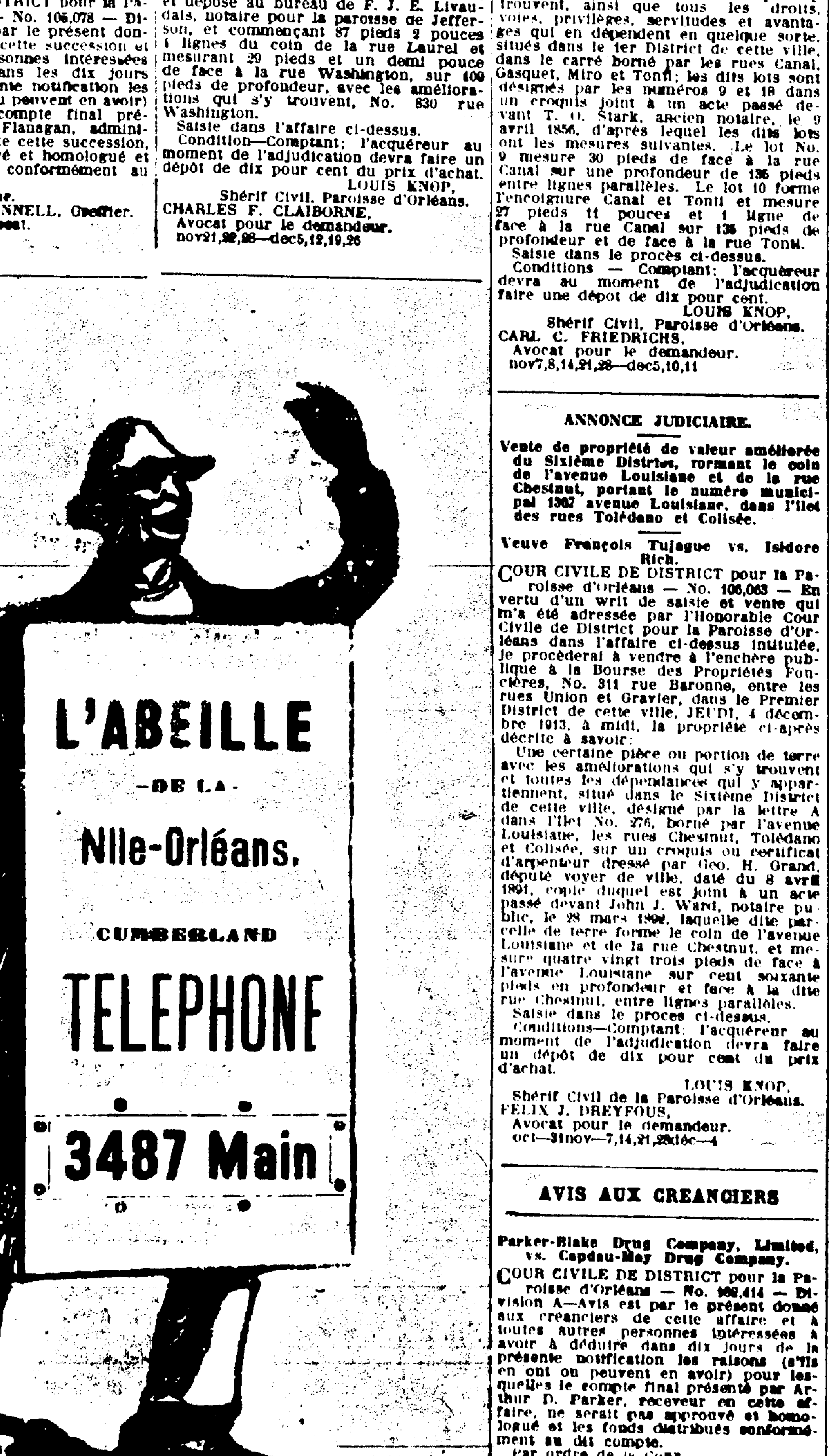

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif, VENDREDI, le 2 janvier 1914, d'une propriété de valeur améliorée, portant le numéro municipal 4926 rue Howard, entre les rues Upperline et Robert.

Félix J. Dreyfous vs. William Surgi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,544 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 2 janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Une certaine parcelle de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No. 568, borné par les rues Robert, Upperline, Sud Liberté et Howard. Laquelle dite parcelle de terre se trouve à une distance de quatre-vingt-cinq pieds du coin de la rue Roberts et mesure de là trente-cinq pieds de face à la rue Howard, la même largeur en arrière, sur une profondeur de quarante-cinq pieds, six pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépot de dix pour cent de prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
nov29—dec5,12,19,26—jan2

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de grande valeur dans le Premier District, formant le coin des rues Canal et Tonti, portant le No. 2338 rue Canal, dans le carré des rues Gasquet et Miro.

Crescent City Building and Homestead Association vs. Mme R. V. Duke, épouse de Charles B. Duke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 105,917—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent en quelque sorte, situés dans le 1er District de cette ville, dans le carré borné par les rues Canal, Gasquet, Miro et Tonti; les dits lots sont désignés par les numéros 9 et 10 dans un croquis joint à un acte passé devant T. O. Stark, ancien notaire, le 9 avril 1856, d'après lequel les dits lots ont les mesures suivantes. Le lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 136 pieds entre lignes parallèles. Le lot 10 forme l'encoignure Canal et Tonti et mesure 27 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Canal sur 136 pieds de profondeur et de face à la rue Tonti.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire une dépot de dix pour cent.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CARL C. FRIEDRICHS,
Avocat pour le demandeur.
nov7,8,14,21,28—dec5,10,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District, formant le coin de l'avenue Louisiane et de la rue Chestnut, portant le numéro municipal 1367 avenue Louisiane, dans l'îlet des rues Tolédano et Colisée.

Veuve François Tujague vs. Isidore Rich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,063 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressée par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 4 décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine pièce ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'îlet No. 276, borné par l'avenue Louisiane, les rues Chestnut, Tolédano et Colisée, sur un croquis ou certificat d'arpenteur dressé par Geo. H. Grand, député voyer de ville, daté du 8 avril 1891, copie duquel est joint à un acte passé devant John J. Ward, notaire public, le 28 mars 1892, laquelle dite parcelle de terre forme le coin de l'avenue Louisiane et de la rue Chestnut, et mesure quatre vingt trois pieds de face à l'avenue Louisiane sur cent soixante pieds en profondeur et face à la dite rue Chestnut, entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FELIX J. DREYFOUS,
Avocat pour le demandeur.
oct—31nov—7,14,21,28déc—4

AVIS AUX CREANCIERS

Parker-Blake Drug Company, Limited, vs. Capdau-May Drug Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,414 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées à avoir à déduire dans dix jours de la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Arthur D. Parker, receveur en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
WILLIAM L. HUGHES, Avocat.
nov26,29—dec4

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIARE.

Vente par le shérif, VENDREDI, le 2 janvier 1914, d'une propriété améliorée de valeur du Second District, portant le numéro 918 rue Tonti, entre St-Philip et Dumaine.

Félix J. Dreyfous vs. William Surgi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,548 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 2 janvier 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, situées dans le Second District de cette ville, désignés par les numéros un et deux dans l'îlet No. 294, borné par les rues Tonti, Miro, St-Philip et Dumaine, et mesurant comme suit: Lot un, trente pieds de face à la rue Tonti par cinquante-huit pieds, une pouce et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Dumaine; soixante-huit pieds, neuf pouces et trois lignes sur la ligne le divisant le lot No. deux, et trente-et-un pieds, six pouces et quatre lignes de large en arrière; et le lot No. deux à trente pieds de face à la rue Tonti et soixante-huit pieds, neuf pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot No. un, soixante-dix-neuf pieds, cinq pouces et deux lignes sur l'autre côté de la ligne, vers la rue St-Philip, et trente-et-un pieds, six pouces et quatre lignes de largeur en arrière.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
nov29,30—dec5,12,19,26—Jan2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bureau du Shérif Civil, Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 28 nov. 1913.

Harvey H. Huth vs. 480 Chaises de Théâtre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,799 — A ceux auxquels cela peut intéresser. — Considérant et en vertu d'un writ de saisie provisoire, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, j'ai saisi provisoirement et pris en ma possession 480 chaises de théâtre, mises en réserve dans l'entrepôt du demandeur, No. 718 rue Poydras, en cette ville, sur laquelle propriété le demandeur dans l'affaire ci-dessus, comme par une pétition supplémentaire et amendée, réclame un lien privilège et droit die gage pour la somme de $170, avec intérêt légal depuis la date de la demande judiciaire jusqu'au paiment et les frais du procès, etc.

Et attendu que la propriété ci-dessus sur laquelle le dit demandeur réclame un lien privilège et droit de gage a été abandonnée par le propriétaire, et le demandeur n'est pas un résident de la ville de la Nouvelle-Orléans ou de la Paroisse d'Orléans et n'est pas en la juridiction de cette cour, et aucun agent ou personne représente le dit défendeur auquel pourrait être remise la dite citation.

Maintenant, donc, conformément a un ordre de cour daté du 24 novembre 1913, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, avis public est par le présent donné à quiconque et toutes personnes intéressées dans la dite propriété de paraître et répondre, dans les quinze jours, conformément avec les Articles 292 et 298 du Code de Pratique Révisé les pétitions enregistrées par le demandeur dans l'affaire ci-dessus.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
A. M. BUCHMANN, Avocat pour le demandeur.
nov29,30—dec8,15

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le shérif, VENDREDI, le 2 janvier 1914, d'un propriété améliorée de valeur du Premier District, portant le numéro municipal 2663 rue Canal, coin de la rue Broad (îlet rue Dorgenois et avenue Cleveland).

L. M. Layman vs. Succession de Maurice P. Woulfe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,406 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 2 janvier 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain situé et étant dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gasquet (maintenant Cleveland), Canal, Broad et Dorgenois, désigné par le No. 1 sur un plan par Reizenstein, daté du 9 mai 1879, déposé au bureau de Théodore Guyol, ancien notaire dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, comme plan O, lequel dit lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Canal sur 136 pieds, 3 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Broad, et formant le coin de ces deux rues, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent de quelque façon.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
TITCHE & ROGERS,
Avocats pour le demandeur.
nov29,30—dec5,12,19,26—jan1,2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif, le VENDREDI, 2 janvier 1914, d'une grande propriété de valeur améliorée, du Sixième District, portant le No. 1120 rue State, entre les rues Perrier et Coliseum.

Edward A. Saucier vs. Elisha N. Evans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,341—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 2 janvier 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No. 29, Bloomingdale, borné par les rues State, Perrier, Coliseum et Webster (ou ligne haute de Bloomingdale). Les dits lots sont désignés par les Nos. six et sept, sur un croquis d'arpentage fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 10 mai 1906, annexé à un acte de vente, Wilson et autres à Weil, devant C. G. Rebentish, notaire de cette ville, le 11 juillet 1906, et mesurant d'après le ci-inclus et s'adjoignant l'un à l'autre, lot six, vingt-neuf pieds de face à la rue State par la même largeur sur l'arrière ligne, par une profondeur de cent pieds et quarante-un pieds, huit pouces sur la ligne le divisant du lot No. cinq, et cent quarante-et-un pieds, deux pouces sur la ligne le divisant du lot No. sept; et lot No. sept, vingt-neuf pieds de face à la rue State par la même largeur sur l'arrière, par une profondeur de cent quarante-et-un pieds, deux pouces sur la ligne, le divisant du lot No. six et cent quarante pieds, huit pouces le divisant du lot No. huit.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Condition—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
T. B. WALKER & B. Y. WOLF,
Avocats pour le demandeur.
nov29—dec5,12,19,26—jan2